

INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Une note est mise à la disposition du public sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnées et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Cette note indique l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Sa version numérique est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau

www.eaurmc.fr – rubrique « les redevances » et également rubrique « lire aussi » voir « fiscalité de l'eau »